

QH
77
Q41
L45

3603012C

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR
RNF LAC SAINT-FRANCOIS



par

Serge Lemieux

Service canadien de la faune
Environnement Canada

Février 1983

A. INTRODUCTION

La Réserve nationale de faune du lac Saint-François, constitue le jalon du réseau de protection des habitats fauniques que gère le Service canadien de la faune dans l'axe du fleuve Saint-Laurent. Bien que les origines de l'acquisition des terrains remontent à 1969, ce n'est que le 27 avril 1978 que la RNF du lac Saint-François bénéficiait officiellement de son statut de protection par le décret C.P. 1978-1439.

Le mandat du SCF consiste à acquérir et à aménager les habitats fauniques jugés prioritaires. Les menaces comme le développement de sites de villégiature au détriment des marais étant conjurées par l'implantation d'une RNF, il nous restait à élaborer un plan d'aménagement.

Une première version voyait le jour en 1974. EN 1980, Canards Illimités, organisme à but non lucratif oeuvrant pour l'aménagement de la sauvagine entamait la réalisation du plan en aménageant le secteur Fraser. Puis, en 1982, on franchissait une seconde étape avec la complétion du secteur Fraser et l'aménagement du secteur Therrien.

Le présent document constitue une synthèse du plan original; sorte de schéma auquel on a greffé une dimension nouvelle, la mise en valeur de la faune. La sensibilisation du public aux habitats fauniques, à leur valeur tant intrinsèque que culturelle, nécessite l'élaboration d'un plan d'accessibilité et de services.

Ce schéma d'aménagement et de mise en valeur présente un zonage et propose des aménagements qui harmonisent les besoins de la faune à ce besoin fondamental de l'Homme de retourner à ses sources.

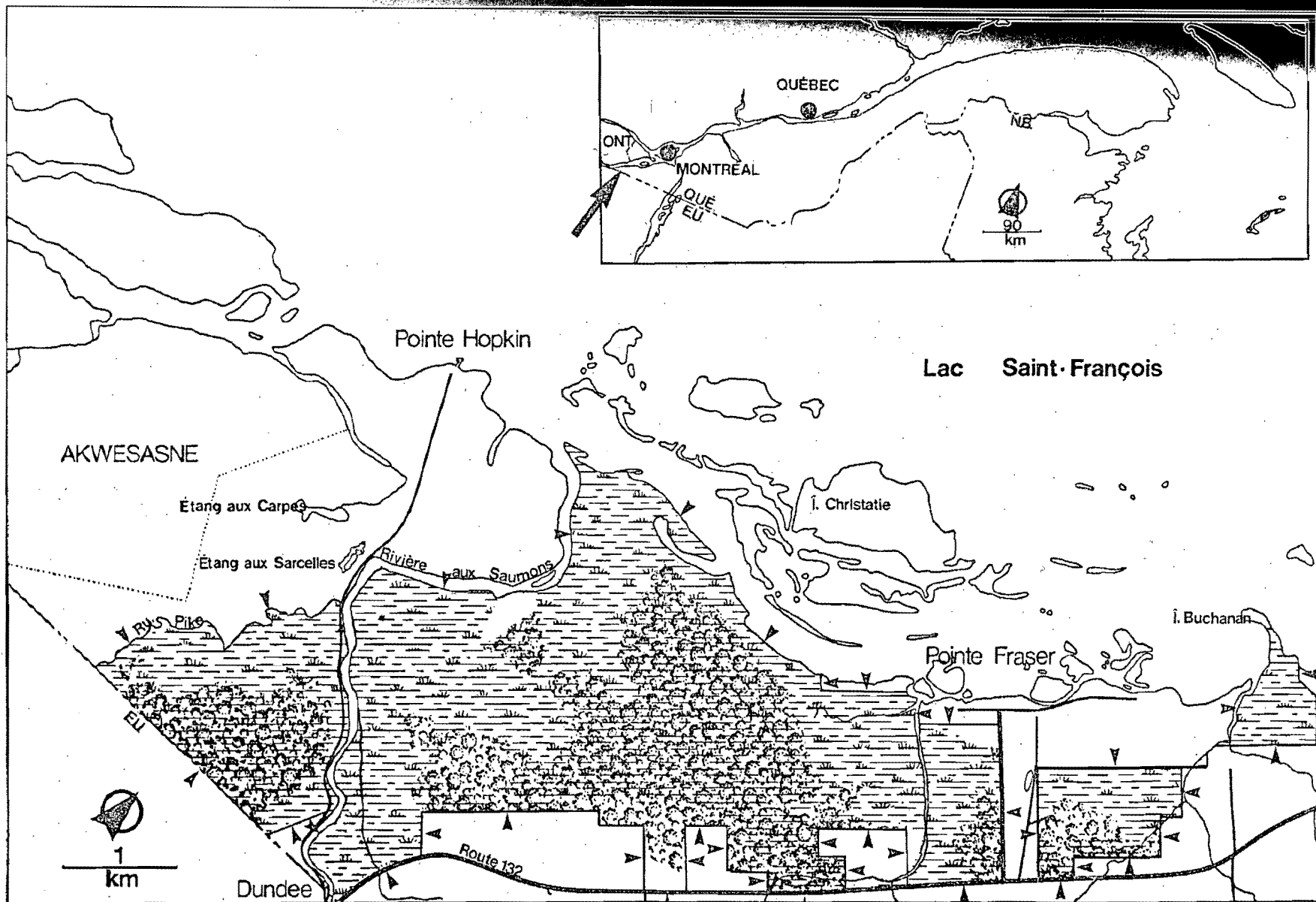
B. LE SITE

1. Localisation

La RNF du lac Saint-François occupe la rive méridionale du lac à quelque 50 km en amont de Valleyfield. Coincée entre les frontières des Etats-Unis et de l'Ontario, elle protège 1 166 hectares de marais et de boisés, dans le comté de Huntingdon au Québec et voisine la municipalité de Dundee (carte 1).

2. Description

Un immense marais principalement formé de quenouilles et de laîches occupe 83% du territoire. L'érablière rouge et argentée ainsi que la saulaie et l'aulnaie complètent la majeure partie de la portion boisée de la réserve. La rivière Salmon, cours d'eau lent et méandreux, forme une limite naturelle à l'ouest, même si quelques parcelles nous appartiennent sur sa rive occidentale. Quelques ruisseaux sillonnent le territoire et procurent des voies de pénétration dans le tissu serré de ces milieux difficilement accessibles.



Carte 1

FORT COVINGTON

R.N.F. du lac Saint-François

C. LA FAUNE

1. Les oiseaux

La liste annotée de la réserve et sa région immédiate compte plus de 265 espèces d'oiseaux, soit près de 70% des espèces connues pour la province. De ce nombre, plus de 200 ont fait l'objet d'au moins une mention sur le territoire. C'est dire la richesse et la diversité des communautés aviennes qui bénéficient de ces habitats protégés.

Au chapitre de l'abondance les canards constituent certes l'élément prédominant. Toutefois, les communautés de passereaux qui occupent les marais, comme les troglodytes et les pinsons, confèrent une importance digne de mention au territoire puisqu'on y retrouve les plus grandes concentrations à l'échelle de la province.

La présence d'oiseaux nicheurs, dont l'aire est confinée au sud-ouest du Québec comme le Morillon à tête rouge (Aythya americana) et le Troglodyte à bec court (Cistothorus platensis) couronne ce bilan éloquent d'un patrimoine avien enviable.

2. La faune en général

Chez les mammifères, l'abondance du Rat-musqué (Ondatra zibethicus) et du Lapin à queue blanche (Sylvilagus floridanus) et la présence de mieux en mieux confirmée de l'Opossum d'Amérique (Didelphis virginiana) confirment la richesse et la diversité d'habitats que révélaient les oiseaux.

D. ZONAGE

La carte 2 propose un zonage préliminaire des principaux écosystèmes de la réserve.

Nous avons subdivisé le territoire en dix secteurs, attribuant à chacun d'eux une vocation d'aménagement et une cote d'accessibilité.

1. Vocation d'aménagement

Nous reconnaissons essentiellement trois types de vocation.

a. Etat naturel

Certains secteurs demeureront à l'état naturel pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes:

- ils sont représentatifs d'un type d'habitat particulier
- ils ne présentent pas de contraintes majeures pour la faune et ne nécessitent pas d'aménagement
- ils servent de parcelle témoin pour connaître l'évolution de la végétation
- ils se prêtent mal à l'aménagement.

Le secteur 1, à l'ouest de la rivière Salmon tombe dans cette catégorie. De plus, nous envisageons depuis plusieurs années un échange avec les indiens de Saint-Régis impliquant la cession de ce secteur contre les deux blocs de terrain sur la rive orientale de la rivière Salmon, adjacents à nos propriétés actuelles.

Les secteurs no. 3, 8 et 10 tombent aussi dans cette catégorie.

b. Aménagement pour la faune

Les grands marais qui frangent la rive méridionale du lac évoluent à un rythme étonnant. Jadis parsemés d'ouvertures et fréquentés par d'importantes colonies de Rat-musqué, on les retrouve aujourd'hui sous la forme d'une masse compacte, graduellement envahie par les arbustes. Plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques les désertent à un rythme semblable, puisque l'assèchement régulier qui en résulte transforme l'habitat, lequel ne leur convient plus. Or les marais se font rares le long du Saint-Laurent et le phénomène inverse (création de marais) ne se produit pas naturellement.

Aussi devons-nous suppléer à cette perte d'habitats aquatiques en intervenant mécaniquement. Ainsi, le plan d'aménagement propose-t-il diverses formules pour "ouvrir" les marais, enrayer l'envahissement des arbustes et recréer des conditions optimales pour les oiseaux aquatiques qui souffrent d'une pénurie d'habitats.

C'est ainsi que les secteurs 2, 5, 6, 7 et 9 se voient attribuer une vocation d'aménagement faunique.

Le secteur 2 est déjà aménagé par la voie d'une entente avec Canards Illimités. Il s'agit de canaux sinueux destinés à offrir aux oiseaux aquatiques le maximum d'effet de bordure.

Le secteur 9 est lui aussi sur le point d'être aménagé par l'entremise de Canards Illimités. Il s'agit cette fois d'un vaste plan d'eau. Les secteurs 5 et 6 font actuellement l'objet d'un exercice de planification en vue d'élaborer des plans et devis. La réalisation en sera confiée à Canards Illimités.

Le secteur 7 verra s'intensifier le programme d'aménagement du Canard huppé (Aix sponsa), amorcé en 1970. L'installation de nichoirs et l'absence de dérangement s'avèrent les facteurs clés qui déterminent la réussite de cette technique d'aménagement.

c. Aménagement pour le public

Les secteurs 2 et 4, de par leur situation géographique et l'intérêt des habitats qu'ils comprennent se prêtent bien à l'aménagement de structures d'accueils pour le public. Une proposition détaillée pour l'aménagement de chacun de ces secteurs figure dans le chapitre qui suit.

2. Accessibilité

a. Accessibilité saisonnière

Certains secteurs représentent des habitats critiques pour la nidification d'espèces d'oiseaux prioritaires. Afin de limiter le dérangement humain et de favoriser des conditions optimales pour cette phase primordiale du cycle vital de l'oiseau nous en dérouterons l'accès entre le 1er avril et le 31 août. Par contre, ces secteurs seront accessibles aux amateurs de nature et aux chasseurs du 1er septembre au 31 mars.

Des informations plus précises seront disponibles pour le public au centre d'accueil.

Toutefois, notre technique de découragement n'ira pas jusqu'à la poursuite en vertu du règlement sur les réserves de faune. Nous envisageons de dissuader par l'absence d'accès et de services et par la sensibilisation.

Les secteurs 5, 6, 7 et 9 sont visés par cette contrainte d'accessibilité. On remarquera que tous ces secteurs feront l'objet d'un aménagement faunique.

b. Accessibilité illimitée

Les secteurs 2 et 4, aménagés pour le public, seront accessibles durant toute l'année. Cependant, la chasse y sera interdite en tout temps. Des informations substantielles, relatives au zonage et à la réglementation seront disponibles au centre d'accueil.

E. SCHÉMA DE MISE EN VALEUR

1. Secteur no. 2 (secteur Therrien)

La carte 3 propose une vue d'ensemble de ce secteur. Il s'agit d'une parcelle de terrain en bordure de la rivière Salmon, limitée au sud par un chemin de desserte qui prolonge la route 132 et par un canal de drainage (ruisseau Therrien) à l'est. Une maison de ferme, une grange et un silo, le tout dans un état délabré, à quelques mètres du chemin, composent un ensemble hétéroclite de bâtiments.

La situation névralgique de ce secteur, à quelques centaines de mètres du poste-frontière et desservi par une route principale (132) permet d'anticiper une clientèle et un auditoire régulier et varié.

a. Le concept

Le schéma d'aménagement et de mise en valeur évolue autour des aménagements réalisés par Canards Illimités qui offrent l'essentiel du potentiel de mise en valeur. Dans un premier temps nous envisagerons des aménagements destinés à l'accueil du public qui accédera à la réserve par le réseau routier. Dans un second temps, nous considérerons la clientèle spécialisée qui se déplace par voie d'eau sur la rivière Salmon.

b. Accueil et aménagements terrestres

1. Buts et objectifs

Le but premier de l'instauration de la RNF du lac Saint-François se voulait un moyen d'enrayer l'empiètement des développements de villégiature sur les marais.

L'instauration d'un programme de mise en valeur s'ajoute comme un complément à l'effort original de protection.

Nous préconisons un programme modeste qui s'harmonise au but primordial tout en respectant nos contraintes budgétaires.

II. L'accueil

L'espace occupé actuellement par les bâtiments offre d'innombrables avantages pour l'aménagement d'un centre d'accueil. La disponibilité d'un chemin de desserte à proximité d'une route principale, la "visibilité" du site, la qualité du substrat, pour n'en nommer que quelques-uns, désignent d'emblée la vocation du site.

En raison des buts et objectifs énumérés précédemment, nous favorisons les éléments suivants:

- démolition de tous les bâtiments et nivelage du site;
- construction d'une aire de stationnement et aménagement d'accès; capacité de 20 à 30 voitures;
- construction d'un kiosque d'accueil d'un style apparenté à ceux dont nous disposons déjà aux RNF de la baie de L'Isle-Verte et des îles de la Madeleine;
- la transformation de la partie centrale en tour d'observation s'inscrit en priorité, vu le potentiel offert par le site;
- installation d'une signalisation adéquate;
- aménagement paysager;
- la plantation d'une haie serrée d'arbustes s'avère essentielle pour délimiter la partie septentrionale de l'aire d'accueil et pour interdire l'accès à la zone tampon qui précède les étangs aménagés et qui

abrite l'une des rares colonies de Troglodyte à bec court (Cistothorus platensis) du Québec.

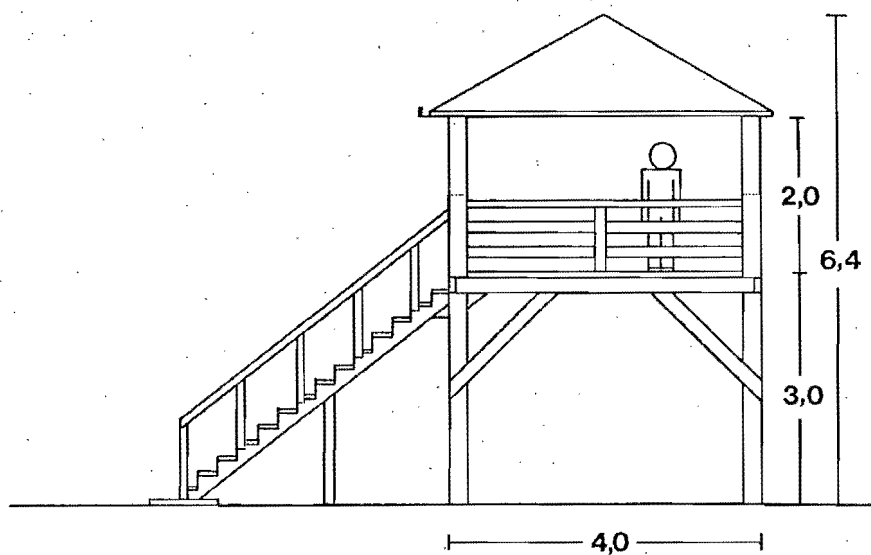
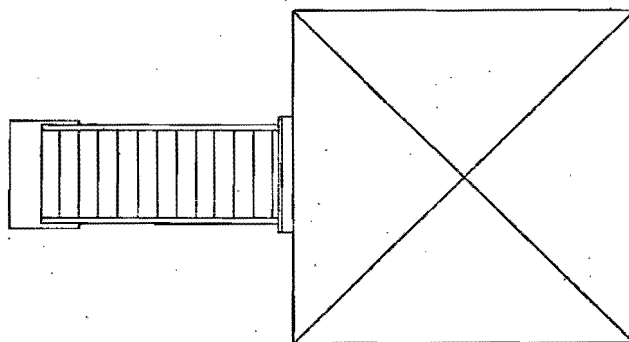
III. Sentier

La carte 3 propose le tracé d'un sentier qui cheminera sur les remblais du canal de drainage (ruisseau Therrien), procurant ainsi une vue en surplomb sur les étangs.

Une tour d'observation (figure 1), située aux confins du secteur et camouflée parmi les saules qui croissent sur la rive de la rivière Salmon, permettra au visiteur d'apprécier l'habitat et la faune dans une relative quiétude. On y accédera par le sentier

c. Les aménagements nautiques

La rivière Salmon constitue une importante voie de circulation nautique pour les plaisanciers des régions adjacentes du Québec et des Etats-Unis. Un trafic intense durant la belle saison et durant la saison de la chasse, nous permet de supposer que cette clientèle d'un type particulier mériterait une attention. L'une des préoccupations de la municipalité régionale de comté (MRC) est sans conteste l'absence d'une rampe de mise à l'eau pour petites embarcations. Actuellement, les plaisanciers de la région doivent passer une première fois la frontière par voie de terre, utiliser la marina de Fort Covington pour mettre à l'eau leur embarcation et repasser au poste frontière, cette fois-ci par voie d'eau. Le même scénario se déroule à l'inverse au retour.



TOUR D'OBSERVATION

Figure 1

0 — m — 1

4 février 1983

LGdeR

Dans la présentation qui suit, nous misons sur la double opportunité d'offrir un programme de mise en valeur de la faune à cette clientèle particulière tout en procurant des facilités d'accès à la rivière pour les gens des localités environnantes. Ces aménagements créeront à leur tour d'autres opportunités comme celle d'offrir un programme de mise en valeur par voie d'eau (croisières commentées ou circuit auto-guidé) et de disposer d'un site pour ériger un hangar à bateaux pour remiser le matériel usuel utilisé lors des patrouilles de surveillance.

On y retrouve les éléments suivants:

- construction d'une route d'accès;
- le chemin qui longe la rivière Salmon offre plusieurs désavantages; sa largeur réduite, l'espace restreint entre la rivière et ce chemin, la présence de chalets habités..., etc.
- construction d'un stationnement d'une capacité de 20 voitures; il est conçu de manière à permettre un manoeuvrage aisé des remorques à bateau lors de la mise à l'eau des embarcations;
- construction d'un quai et d'une rampe de mise à l'eau;
- hangar à bateaux;
- pour fins de remisage de l'équipement nautique;
- installation d'une signalisation adéquate;
- aménagement des accès et des abords;
- couvert pour les oiseaux et haies pour protéger les zones tampons.

d. Les programmes

I. Accueil

Présence quotidienne à partir du début de mai jusqu'à la fin d'août.
Présence durant les fins de semaines en septembre. Le tout par le biais de programmes d'emploi pour étudiants durant la saison estivale et par voie de contrats de service pour le mois de septembre.

II. Activités

- Marches guidées et programmes d'interprétation de la nature autour des étangs et à l'accueil
- Croisières guidées sur la rivière Salmon
- Circuit de canotage auto-guidé; les embarcations pourraient être louées d'un pourvoyeur local.

2. Secteur no. 4 (secteur des grands boisés)

La carte 2 présente les limites du secteur. Ce dernier regroupe une bonne partie des peuplements forestiers du territoire. Un substrat résistant et une variété impressionnante d'habitats permettent l'implantation d'un véritable réseau de sentiers.

L'acquisition récente d'une propriété aux abords de la route 132 nous offre une opportunité intéressante pour l'aménagement d'un poste d'accueil et de services.

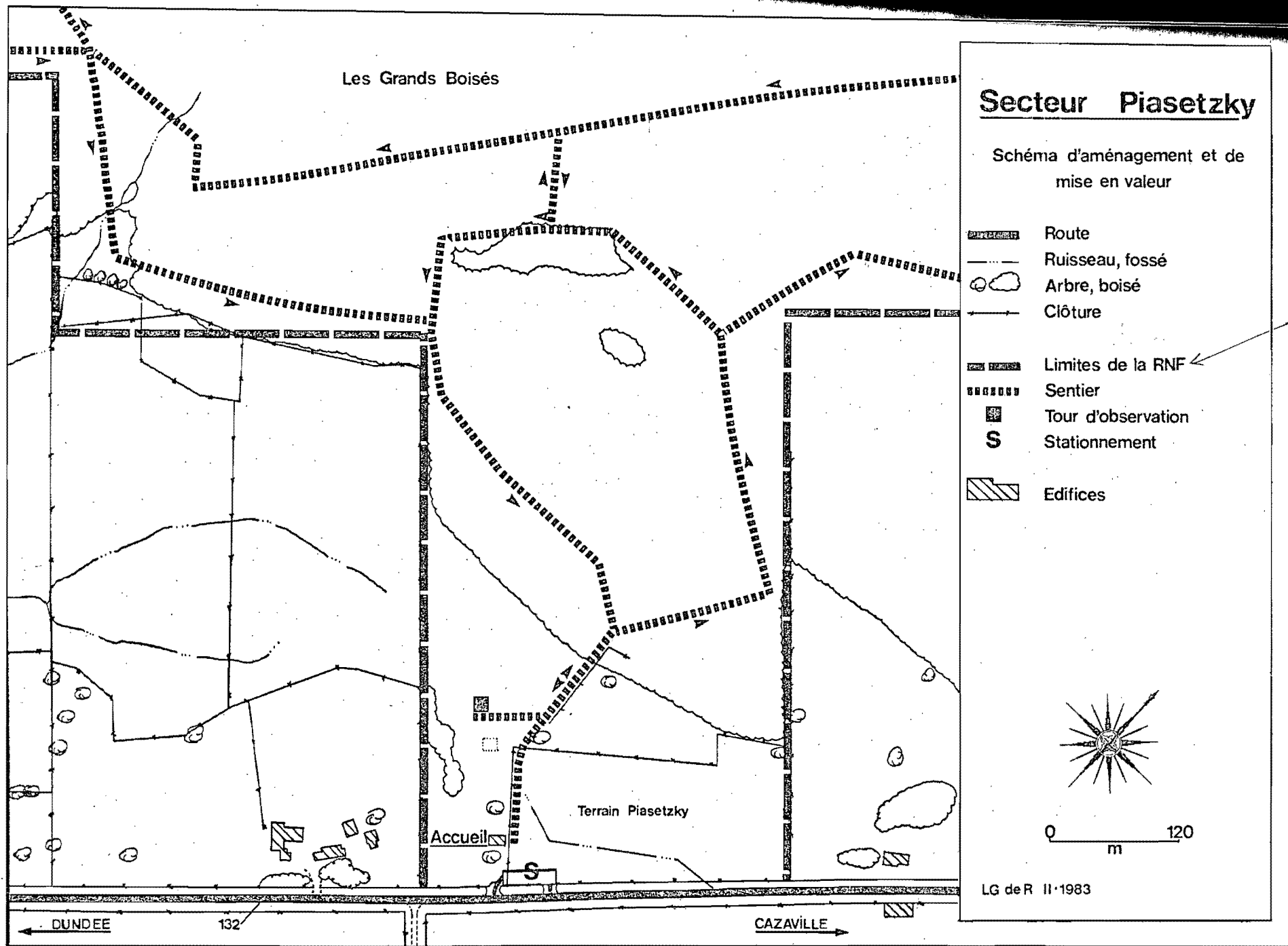
a. Le concept

Le schéma d'aménagement et de mise en valeur évolue cette fois dans un espace beaucoup plus vaste. La clientèle à laquelle on le destine s'avère en général plus spécialisée. La majeure partie d'entre elle s'y rendra après un arrêt au poste principal du secteur Therrien. Elle disposera de beaucoup de temps puisqu'il s'agit de randonnées pédestres d'un minimum d'une heure. Les services offerts sont rudimentaires.

b. Accueil

La carte 4 indique l'emplacement des structures d'accueil. Comme dans le cas qui précède, la bâtisse existante sera démolie. Les éléments demeurent sensiblement les mêmes:

- construction d'un stationnement d'une capacité de 30 à 40 voitures;
- construction d'un kiosque d'accueil et d'information; structure plus rudimentaire présentant essentiellement la localisation et le tracé des sentiers;
- production de dépliants fournissant une carte des sentiers ou l'information en rapport avec un ou plusieurs circuits auto-guidés; ces dépliants seront disponibles au kiosque d'information.



Carte 4

c. Réseau de sentiers

Le réseau de sentiers se présente comme une grande boucle, dotée de tours d'observations à ses extrémités (figure 1). Le tracé définitif tiendra compte des types de peuplements forestiers, de la diversité et de la qualité du substrat. Un substrat solide comme les crêtes rocheuses sur lesquelles croissent certaines cédrières nécessite peu d'aménagements et représente des déboursés minimes par rapport à un boisé inondé qui exige l'aménagement de passerelles à des coûts nettement plus substantiels.

La location de locaux pour la construction et le remisage de sections de passerelles et de ponts figure parmi les coûts de ces aménagements.

Une signalisation bien planifiée selon les normes en vigueur dans les autres réserves nationales de faune s'impose.

La réalisation de ces aménagements s'effectuera par le biais de programmes d'emploi pour étudiants.

d. Les programmes

Exception faite des périodes de grande affluence, il n'y aura pas de personnel à la disposition du public dans ce secteur. Le concept d'aménagement repose sur le principe d'une information visuelle. L'information de base proviendra du centre d'accueil du secteur Therrien.

On mettra l'accent sur l'information écrite pour l'interprétation de la nature et la mise en valeur de la faune dans les sentiers.

3. Considération financière

Le tableau 1 présente une prévision des coûts. Au chapitre de l'investissement initial le projet se chiffre à 220 000\$. Il en coûterait environ 80 000\$ pour opérer un programme sur une base annuelle.

Nous pouvons envisager une diminution des coûts de l'ordre de 50% s'il nous est possible d'utiliser ses programmes d'aide à l'emploi. Ainsi le projet coûterait environ 100 000\$ en investissements et 40 000\$ en frais annuels d'opération.

TABLEAU 1

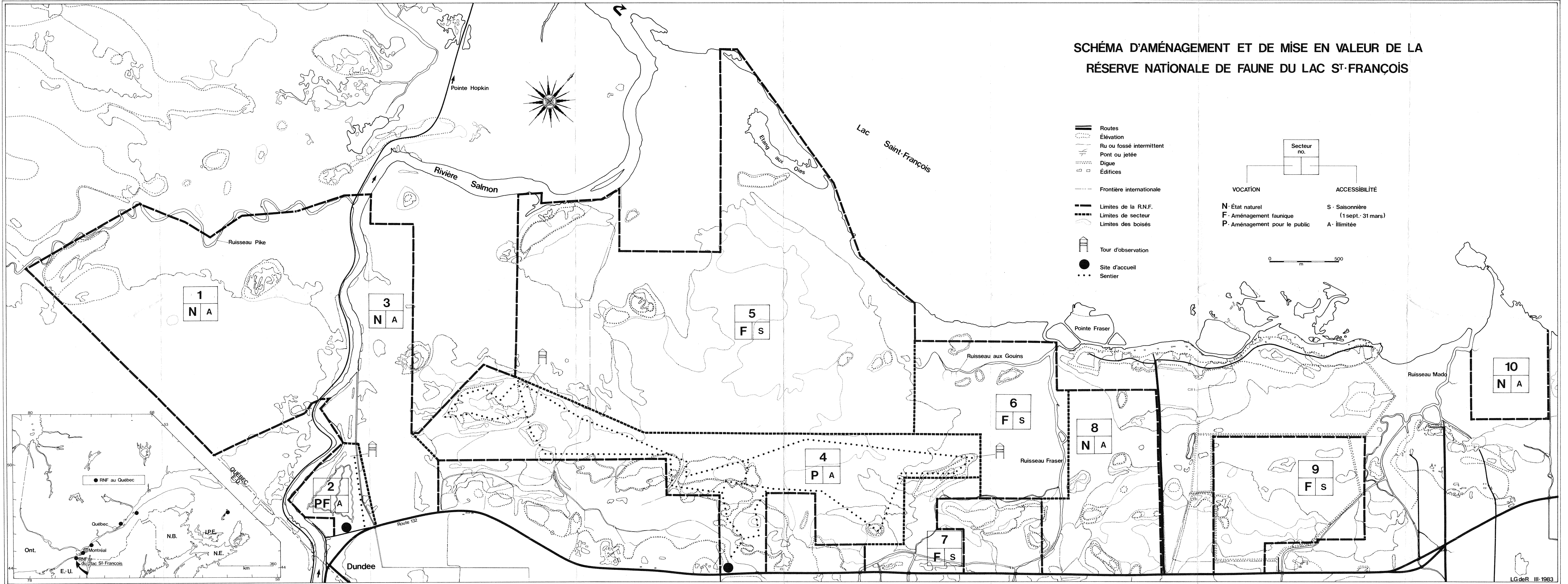
Prévisions budgétaires

SECTEURS	INVESTISSEMENT INITIAL	OPÉRATION DU PROGRAMME SUR UNE BASE ANNUELLE		GRAND TOTAL	
		SALAIRES	BUDGET		
1. Secteur Therrien					
a. Accueil	40 000\$	1 P/A	20 000\$	5 000\$	65 000\$
b. Aménagements nautiques	60 000\$			10 000\$	70 000\$
SOUS-TOTAL	100 000\$		20 000\$	15 000\$	135 000\$
2. Secteur des Grands Boisés					
a. Accueil	30 000\$			5 000\$	35 000\$
b. Réseau de sentiers	90 000\$			10 000\$	100 000\$
SOUS-TOTAL	120 000\$			15 000\$	135 000\$
TOTAL 1 2	220 000\$		20 000\$	30 000\$	270 000\$
3. Equipement				5 000\$	
4. Surveillance et entretien		1 P/A	20 000\$	5 000\$	
SOUS-TOTAL			20 000\$	10 000\$	30 000\$
TOTAL	220 000\$	2 P/A	20 000\$	40 000\$	300 000\$

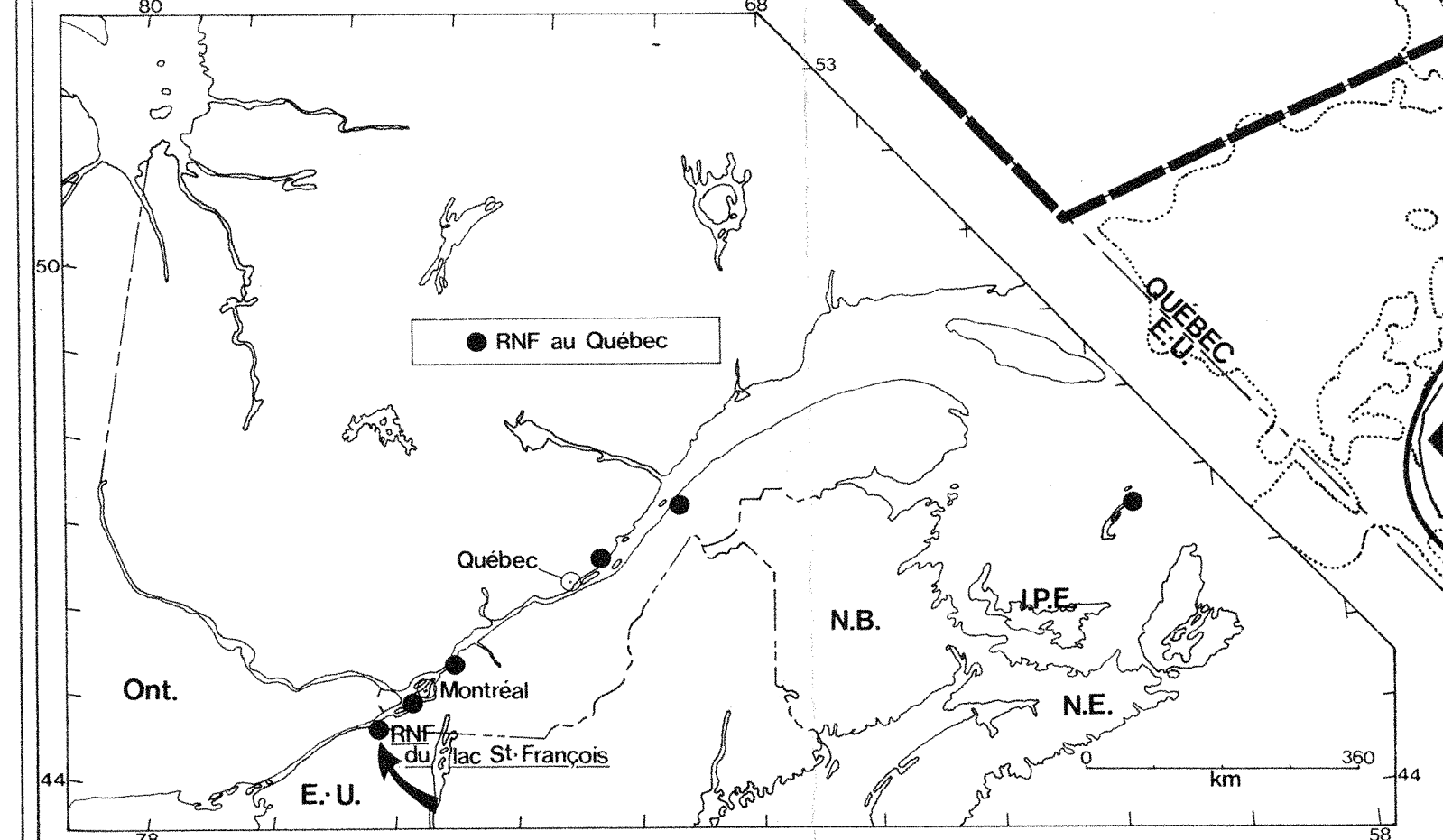
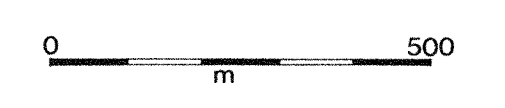
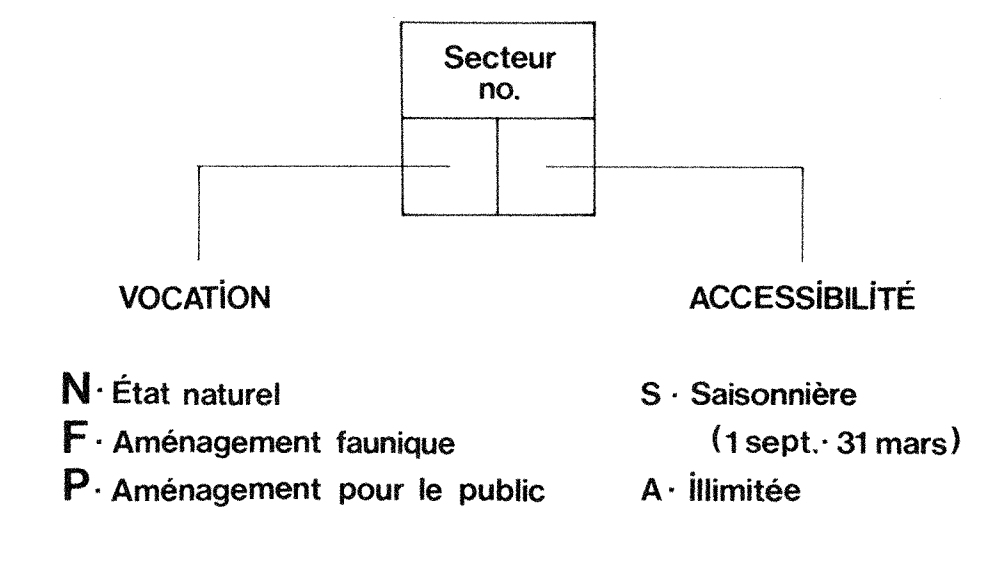


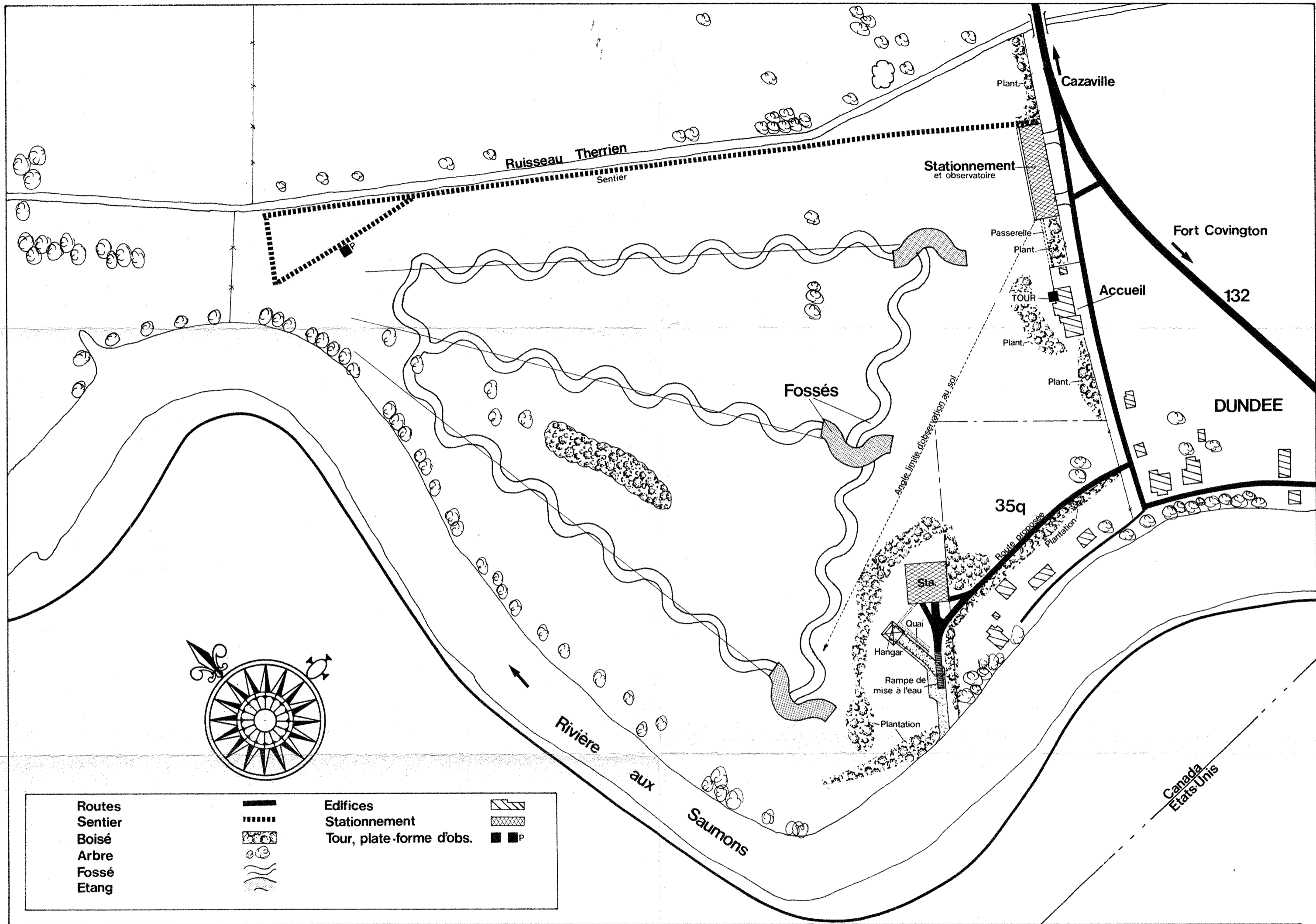
Kiosque d'accueil et d'information à la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU LAC ST-FRANÇOIS



- Routes
- Élévation
- - - Ru ou fossé intermittent
- Pont ou jetée
- Digue
- Édifices
- Frontière internationale
- Limites de la R.N.F.
- - - Limites de secteur
- Limites des boisés
- 🏠 Tour d'observation
- Site d'accueil
- ... Sentier





Secteur Therrien

Schéma d'aménagement et de mise en valeur

0 60 120	
m	
RNF du lac Saint-Francois	26 I 1983 LG de R